
Jour de séance 39

le jeudi 13 juin 2019

13 h

Prière.

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au vendredi 14 juin 2019, à 10 h.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, moyennant le consentement unanime, la troisième lecture du projet de loi 18 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 18 soit appelée sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance, suspendue à 14 h, reprend à 14 h 30.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 51, proposé par l'hon. M. Flemming, appuyé par M. Savoie, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 51 soit amendée comme suit :

au sixième paragraphe du préambule, par la substitution, à « le gouvernement n'a pas admis », de « le gouvernement admet ».

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. D'Amours, appuyé par M. Arseneault, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 51 soit amendé comme suit :

par l'ajout, avant les mots « le gouvernement », de « les gens du Nouveau-Brunswick sont très préoccupés et veulent s'assurer que ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 51 amendée, dont voici le texte :

attendu qu'une importante pénurie de personnel infirmier se fait sentir d'un bout à l'autre de la province ;

attendu que, selon les prévisions, au cours des cinq prochaines années, le Nouveau-Brunswick perdra plus de 2 400 membres du personnel infirmier en raison de départs à la retraite ;

attendu que, dans chaque région sanitaire, des membres du personnel infirmier sont en congé de maladie ou en congé de stress pour cause de surmenage et de conditions de travail stressantes dus à la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick sont recrutés au moyen de mesures énergiques pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que des hôpitaux ont dû annuler des services, par exemple des services d'obstétrique, en raison de la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick sont très préoccupés et veulent s'assurer que le gouvernement admet que la pénurie de personnel infirmier est devenue une crise ;

attendu que plusieurs programmes dans la province prévoient des mesures incitatives pour le recrutement et le maintien en poste de médecins de famille et de spécialistes ;

attendu que des mesures incitatives ont été mises en oeuvre ailleurs pour le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement devrait agir pour remédier à la pénurie de personnel infirmier en appuyant la formation des infirmières et infirmiers, en recrutant du personnel infirmier de l'extérieur de la province, en créant des programmes incitatifs pour le recrutement et le maintien en poste et en appuyant le personnel infirmier au Nouveau-Brunswick au moyen de mesures telles que l'établissement d'horaires de travail souples et la création de milieux de travail sécuritaires et de qualité ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à travailler avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, les RRS, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, les collèges communautaires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de formation, de recrutement, de maintien en poste et d'appui du personnel infirmier.

La motion 51 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 59, M. Arseneault, appuyé par M. Bourque, propose ce qui suit :

attendu que Diabète Canada estime que, en 2018, 9,3 % des Canadiens vivaient avec le diabète ;

attendu que le Nouveau-Brunswick occupe le premier rang au pays, car on estime que son taux de diabète est le plus élevé du Canada, puisqu'il compte 12,1 % de personnes atteintes de diabète ;

attendu que, selon les estimations, un Néo-Brunswickois sur trois vit actuellement avec le diabète ou le prédiabète et que ce nombre devrait augmenter au cours des prochaines années du fait de l'inaction ;

attendu que le diabète et les complications médicales résultant d'une mauvaise gestion du diabète sont des inducteurs de coûts importants dans notre système de soins de santé ;

attendu que la gestion du diabète peut représenter un lourd fardeau financier pour beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement devrait non seulement mettre l'accent sur la prévention et le traitement de la maladie, mais aussi déployer tous les efforts possibles pour aider les personnes diabétiques à gérer leur maladie ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renouveler immédiatement la stratégie globale sur le diabète de la province, laquelle avait pris fin, et à fournir un soutien financier supplémentaire aux personnes atteintes de diabète afin de les aider à payer les coûts liés aux médicaments pour le diabète, aux appareils de contrôle, aux fournitures pour les tests de glycémie et aux dispositifs injecteurs d'insuline qui ne sont pas assurés par la province à l'heure actuelle.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Cardy, appuyé par M. Fairgrieve, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 59 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :
« qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer, en collaboration avec les régies régionales de la santé et d'autres parties prenantes importantes, une approche globale en matière de prévention et de gestion des maladies chroniques dans le contexte d'un cadre des soins de santé primaires plus vastes. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 59 soit amendé comme suit :

par l'ajout, après les mots « gouvernement à », de « renouveler la stratégie globale sur le diabète de la province, laquelle avait pris fin, et à ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 59 amendée, dont voici le texte :

attendu que Diabète Canada estime que, en 2018, 9,3 % des Canadiens vivaient avec le diabète ;

attendu que le Nouveau-Brunswick occupe le premier rang au pays, car on estime que son taux de diabète est le plus élevé du Canada, puisqu'il compte 12,1 % de personnes atteintes de diabète ;

attendu que, selon les estimations, un Néo-Brunswickois sur trois vit actuellement avec le diabète ou le prédiabète et que ce nombre devrait augmenter au cours des prochaines années du fait de l'inaction ;

attendu que le diabète et les complications médicales résultant d'une mauvaise gestion du diabète sont des inducteurs de coûts importants dans notre système de soins de santé ;

attendu que la gestion du diabète peut représenter un lourd fardeau financier pour beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement devrait non seulement mettre l'accent sur la prévention et le traitement de la maladie, mais aussi déployer tous les efforts possibles pour aider les personnes diabétiques à gérer leur maladie ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer, en collaboration avec les régies régionales de la santé et d'autres parties prenantes importantes, une approche globale en matière de prévention et de gestion des maladies chroniques dans le contexte d'un cadre des soins de santé primaires plus vastes.

La motion 59 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation d'invités et de permettre au premier ministre de l'Alberta de s'adresser brièvement à la Chambre pendant les délibérations.

L'hon. M. Higgs accueille à la Chambre l'hon. Jason Kenney, premier ministre de l'Alberta, après quoi ce dernier s'adresse à la Chambre.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 47, proposé par l'hon. M. Holder, appuyé par l'hon. M^{me} M. Wilson, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la résolution de la motion 47 soit amendée par la substitution, aux mots qui suivent « exhorte le gouvernement », de « à augmenter le financement du programme SEED, lorsqu'il sera approprié de le faire et que la situation financière le permettra. ».

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.